

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-03 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

La population est avisée que le règlement numéro 23-03 relatif à la démolition d'immeubles a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Longue-Rive le 9 mars 2023.

L'objet du règlement est de régir la démolition de certains immeubles, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il vise à protéger des bâtiments pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale. Il permet d'assurer un contrôle de la démolition des immeubles dans un contexte de rareté des logements, à protéger les locataires d'un immeuble, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition partielle ou complète d'un immeuble.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Longue-Rive.

Ce règlement no. 23-03 est disponible au bureau municipal situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive durant les heures normales d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h15.

Le règlement a obtenu toutes les approbations nécessaires :

Avis de motion	9 février 2023
Dépôt du projet de règlement	9 février 2023
Transmission projet MRC	10 février 2023
Avis de l'assemblée publique de consultation	10 février 2023
Assemblée publique de consultation	9 mars 2023
Adoption du règlement	9 mars 2023
Transmission règlement MRC	10 mars 2023
Délivrance certificat de conformité	19 avril 2023
Avis de promulgation	20 avril 2023
Entrée en vigueur	19 avril 2023

DONNÉ À LONGUE-RIVE

CE 20 AVRIL 2023



Valérie Gille
Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. de la Haute Côte-Nord
MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive de la MRC de la Haute Côte-Nord, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat « Avis de promulgation du règlement numéro 23-03 relatif à la démolition d'immeubles » conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 20 avril 2023 sur le site internet de la municipalité, à l'hôtel de ville et au bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Longue-Rive ce certificat, ce 20^e jour du mois d'avril 2023.



Valérie Gille
Greffière-trésorière